

TFP APS

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Devenir Agent de Prévention et de Sécurité en 5 semaines.



175H + 7H examen

26 jours

Présentiel



PRÉ-REQUIS ET PUBLIC :

- Disposer d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension, la rédaction et l'expression orale du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité. Le niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Fournir obligatoirement un numéro d'autorisation préalable à la formation délivré par le CNAPS.
- Tout public majeur.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Permettre d'acquérir les compétences nécessaires au passage de l'examen TFP APS pour l'obtention de la carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'Agent de Prévention et de Sécurité.
- Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise, organisme privé ou public, pourvu ou non de leur propre service de sécurité. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité.



VALIDATION :

- Evaluation de la Théorie : Questions à Choix Unique de réponses
- QCU téléchargés sur le site sécurisé de l'ADEF (sous le contrôle de la CPNEFP).
- Evaluation de la Pratique : Mise en situation des missions d'un APS.
- SST : Validation suivant le programme INRS du SST.



PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **SOCLE DE BASE : 41 Heures**
 - UV 1 – Module Secourisme.
 - UV 2 – Module Environnement juridique.
 - UV 3 – Module Gestion des conflits.
 - UV 4 – Module Stratégique.
- **COMPLÉMENT AVEC LE TRONC COMMUN : 134 Heures**
 - UV 1 – Module Secourisme.
 - UV 2 – Module Environnement juridique.
 - UV 3 – Module Gestion des conflits.
 - UV 4 – Module Stratégique.
 - UV 5 – Module prévention des risques d'incendie.
 - UV 6 – Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier.
 - UV 7 – Module sensibilisation aux risques terroristes.
- UV 8 – Module professionnel.
- UV 9 – Module palpation de sécurité et inspection des bagages.
- UV 10 – Module professionnel surveillance par moyens électroniques de sécurité.
- UV 11 – Module gestion des risques.
- UV 12 – Module événementiel spécifique.
- UV 13 – Module gestion des situation conflictuelles dégradées.
- UV 14 – Module industriel spécifique.

- Autorisation d'exercice du POINT JAUNE, Centre de Caen, délivrée par le CNAPS : FOR-014-2023-07-05-20180583107.
- Autorisation d'exercice du POINT JAUNE, Centre de Saint-Ouen, délivrée par le CNAPS : FOR-093-2028-02-20-20220585784.



Pour obtenir le calendrier de formation ou un devis gratuit, scannez le QR code :



<https://www.formation-securite-lepointjaune.com/formations/TFP-APS/>

Ou par téléphone au : **02 31 58 32 85**

©Le Point Jaune